

NOS MOURANTS NE SONT PAS DES ENCOMBRANTS

Mobilisation nationale du 22 juin 2026

Une mobilisation citoyenne dans toute la France à l'occasion de l'examen en 3^e lecture de la proposition de loi sur le suicide assisté et l'euthanasie



Solidaires
des plus fragiles

Dossier de presse

Sommaire

Éditorial → p. 3

Pourquoi nous nous mobilisons → p. 4

« Nos mourants ne sont pas des encombrants » → p. 5

Une mobilisation nationale le 22 juin → p. 6

Nos principales préoccupations → p. 8

Ce que nous proposons → p. 11

Questions / Réponses → p. 12

Alliance VITA → p. 15



Édito

Alors que l'Assemblée nationale s'apprête à examiner une nouvelle fois le projet de légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté, Alliance VITA lance une mobilisation nationale pour rappeler une conviction fondamentale :

Aucune vie n'est de trop.

À travers notre campagne « **Nos mourants ne sont pas des encombrants** », nous voulons alerter l'opinion publique sur le changement de regard que cette loi risque d'introduire dans notre société.

Face à la maladie, au handicap, à la dépendance et au grand âge, **une société fondée sur la fraternité ne devrait pas imposer un choix truqué entre souffrir et mourir**, mais se donner les moyens de soigner, soulager et accompagner les plus fragiles de ses membres sans porter atteinte à leur vie.

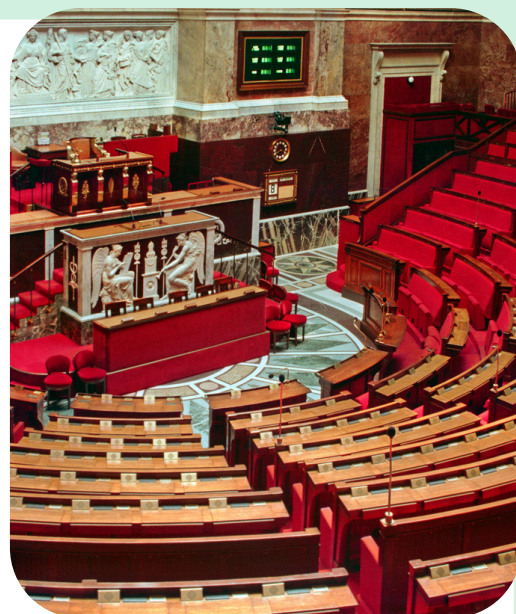
Le 22 juin, partout en France, des citoyens se rassembleront pour refuser cette loi dangereuse et injuste et **défendre une société solidaire** et protectrice des plus vulnérables.

Pourquoi nous nous mobilisons

La proposition de loi visant à **légaliser l'euthanasie et le suicide assisté** entre désormais dans une phase décisive.

Après plusieurs lectures parlementaires et l'échec de la commission mixte paritaire, le texte revient à l'**Assemblée nationale** à partir du **22 juin**.

Le gouvernement affiche l'**objectif d'une adoption définitive avant l'été**.



Au fil des débats, le soutien au suicide assisté et à l'euthanasie n'a cessé de s'éroder tandis que montait **l'inquiétude** des Français devant **l'impact prévisible d'une telle loi sur les plus fragiles**.

En affirmant qu'administrer la mort à certains devient une option positive, **ce texte bouleverse en profondeur notre pacte social** et envoie à toute la société un message redoutable qui :

- fragilise les plus **vulnérables**,
- brouille le **sens du soin**,
- laisse entendre que **certaines vies** sont « **de trop** ».



→ Cette mobilisation nationale entend rappeler que toute personne garde toute sa dignité et toute sa place dans la société, quels que soient son état de santé et son degré d'autonomie.

“Nos mourants ne sont pas des encombrants”

Pourquoi ce slogan ? →

Parce qu’avec une telle loi, beaucoup de personnes se sentiraient **de trop, dérangeantes, encombrantes**.

Parce que derrière les débats se cache une question fondamentale :

Quelle place notre société accorde-t-elle aux personnes les plus fragiles ?

La légalisation de l’euthanasie et du suicide assisté enverrait un signal délétère selon lequel **certaines vies, considérées comme inutiles, ne seraient qu’un poids** pour les proches ou la société.

Depuis plusieurs semaines, des banderoles portant ce message sont déployées partout en France dans des lieux symboliques et fréquentés afin d’interpeller l’opinion publique.



Une mobilisation nationale le 22 juin

Pendant les débats parlementaires →

Le 22 juin 2026, **entre 18h et 19h** selon les villes, **des rassemblements se tiendront simultanément dans une cinquantaine de villes** de l'Hexagone. À **Paris**, la mobilisation se déroulera **à proximité de l'Assemblée nationale** au moment même de la **reprise des débats** parlementaires.

Tugdual Derville, porte-parole d'Alliance VITA prendra la parole à Paris de même que des représentants locaux dans les différentes villes participantes.

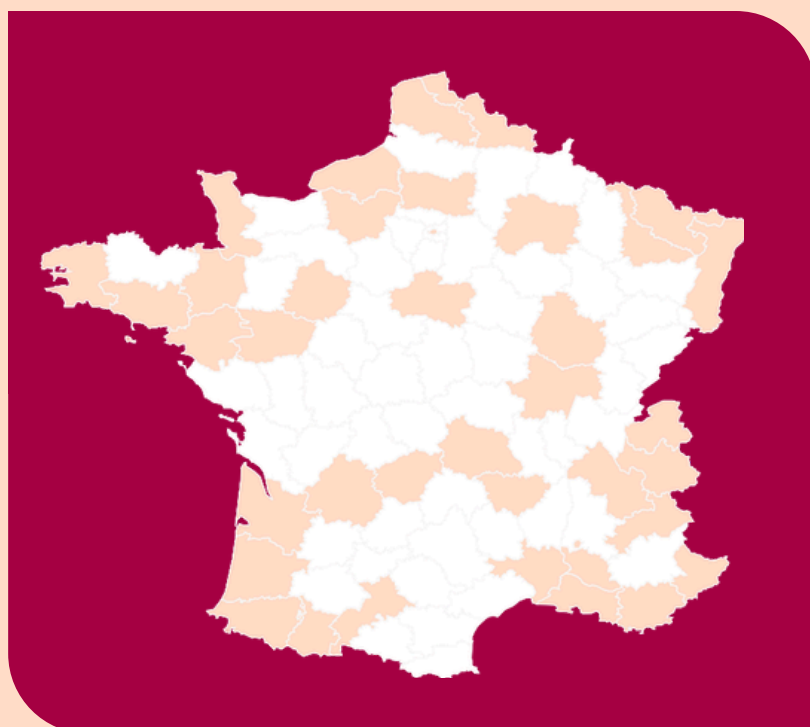


Une **scénographie symbolique** illustrera le message central de la campagne et invitera à réfléchir à la manière dont notre société considère les **personnes gravement malades, dépendantes ou en fin de vie**.

Une mobilisation nationale le 22 juin

Les villes participantes →

- Angers
- Annecy
- Avranches
- Bayonne
- Bitche
- Bordeaux
- Bourg-en-Bresse
- Brest
- Brive-la-Gaillarde
- Chambéry
- Chinon
- Clermont-Ferrand



- Colmar
- Compiègne
- Dax
- Dijon
- Gap
- Grenoble
- Le Havre
- Le Mans
- Le Puy-en-Velay
- Lille
- Lourdes
- Lyon

- Marseille
- Metz
- Nancy
- Nantes
- Nice
- Nîmes
- Orléans
- Paray-le-Monial
- Paris
- Pau
- Périgueux

- Pertuis
- Reims
- Rennes
- Riom
- Sablé-sur-Sarthe
- Saint-Brieuc
- Saint-Omer
- Toulon
- Toulouse
- Tours
- Vaison-la-Romaine
- Vannes
- Vernon

Nos principales préoccupations

La prévention universelle du suicide fragilisée

En 2022, 9 200 personnes se sont suicidées en France, soit un taux de **13,4 pour 100 000 habitants** (6,4 pour 100 000 femmes et 20,8 pour 100 000 hommes). La France se place **dans la moyenne haute des pays européens** avec un taux de décès par suicide qui s'établit à 13,3 en 2021. La légère remontée de ce taux entre 2021 et 2022 s'explique notamment par sa **forte augmentation chez les hommes de plus de 85 ans** (de 77 à 86 suicides pour 100 000 habitants) qui demeurent de très loin **la population la plus à risque** (11 pour 100 000 chez les femmes des mêmes âges en 2022).

Voir le 6^e Rapport de l'Observatoire national du suicide (février 2025)

La prévention universelle du suicide est un enjeu majeur de santé publique, visant à protéger toutes les personnes confrontées à la désespérance, sans exception.

Selon Pierre Thomas, professeur de psychiatrie à l'Université de Lille :

« **Chaque suicide est en effet une catastrophe**, à l'origine de beaucoup de douleur et de traumatismes chez les proches, et il peut être l'un des événements les plus pénibles auxquels sont confrontés les professionnels de santé. On considère qu'un **suicide endeuille en moyenne sept proches et impacte plus de 20 personnes**. Or, il est démontré que **le risque de suicide augmente significativement dans l'entourage d'une personne suicidée** (famille, camarades de classe, collègues de travail, etc.), observation qui a conduit à développer l'idée de la **contagion suicidaire** et à mettre en œuvre des moyens pour **lutter contre cette contagion**. »

Alors que le drame du suicide endeuille tant de nos contemporains, **légaliser le suicide assisté** revient à **banaliser le passage à l'acte**, à **brouiller les repères** et à **miner les politiques de prévention**, en particulier pour les personnes vulnérables.

Il faut au contraire **identifier et soutenir les personnes en détresse** et garantir au système de santé les moyens de **proposer toutes les options de prise en charge**. Il faut enfin comme le recommandent l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Association internationale pour la prévention du suicide (IASP) **éviter tout langage qui normalise le suicide ou le présente comme une solution**.

Le sens du soin transformé et le pacte de confiance soignants-soignés ébranlé



La vocation du soin consiste à **accompagner, soulager et soutenir les personnes malades** sans jamais provoquer la mort : c'est ce qu'offrent les soins palliatifs. Selon des soignants réunis lors du Congrès de la **SFAP** en juin 2023 : « *Toute évolution de la loi vers la légalisation de l'euthanasie comprend un **risque de dérives inévitables** et une **rupture majeure** dans le "ce que soigner veut dire" ».* Pour eux, « **donner la mort n'est pas un soin** ».

Les **soins palliatifs** sont définis par l'**OMS** (Organisation mondiale de la santé), comme « une approche pour **améliorer la qualité de vie des patients** (adultes et enfants) et de leur famille, confrontés aux problèmes liés à des **maladies potentiellement mortelles**. Ils **préviennent et soulagent les souffrances** grâce à la reconnaissance précoce, l'évaluation correcte et le traitement de la douleur et des autres problèmes, qu'ils soient d'ordre **physique, psychosocial ou spirituel**. »

En principe, leur accès est encadré en France par la loi du 9 juin 1999 qui prévoit dans son article 1^{er} que « **Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement**. »

Or **50% des Français qui en ont besoin** n'ont toujours **pas accès aux soins palliatifs**, d'après un rapport de la Cour des comptes de juillet 2023. Si la proposition de loi en débat était adoptée, **le suicide assisté et l'euthanasie** risqueraient de s'imposer aux patients **par défaut d'accès aux soins nécessaires**. Et ce, d'autant plus que la loi entrerait alors en vigueur avant l'application pleine et entière de la stratégie décennale de développement des soins palliatifs.

La légalisation de l'euthanasie introduit une rupture majeure dans cette logique en faisant de la mort provoquée une réponse possible à certaines situations de souffrance.

Soucieux de **protéger les malades des éventuelles pulsions** inconscientes, agressives ou pulsions de mort **des médecins** et de limiter leur toute-puissance, **Hippocrate** (460-377 avant J.-C.), père de la médecine moderne, avait mis au point une méthode clinique et son fameux **serment** qui constituent des références éthiques fondamentales : « **Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.** » Supprimer l'**interdit de tuer**, c'est porter profondément atteinte à notre système de santé fondé sur la **relation de confiance entre soignants et soignés**. Cette confiance permet, sans suspicion, d'**administrer les soins antidouleurs**, de **limiter** ou d'**arrêter des traitements disproportionnés ou inutiles**. Elle permet d'engager sereinement l'accompagnement médical, social et psychologique adapté à chaque personne dépendante ou malade, jusqu'au terme naturel de sa vie et sans acharnement thérapeutique.

Les plus fragiles (personnes malades, âgées, handicapées) stigmatisés



Une société solidaire se caractérise par sa capacité à protéger les plus fragiles. La **possibilité légale** de demander la mort peut devenir, pour certaines personnes, une **pression implicite**, notamment lorsqu'elles se sentent seules, dépendantes ou fragilisées.

C'est à la manière dont elle protège les plus fragiles qu'on mesure le **niveau de civilisation d'une société**. Comme l'affirmait **Philippe Pozzo di Borgo** dans un appel lancé le 14 décembre 2022 au président de la République : **« c'est le maillon le plus fragile d'une chaîne qui détermine sa solidité. »** La société solidaire dont nous avons besoin pour résister aux pulsions mortifères appelle à reconnaître – et c'est parfois difficile – la valeur de toute vie, **les plus vulnérables ayant le plus besoin de se sentir membres à part entière de la société.**

La légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie aurait un impact social majeur, dépréciant l'image que les personnes fragiles et dépendantes ont d'elles-mêmes.

Proposer l'euthanasie, en réponse à une grande souffrance physique ou psychique, incite les personnes malades à **ne voir que la mort comme issue possible à leur épreuve**. C'est oublier que les **personnes en fin de vie** peuvent être sujettes à un **sentiment d'abandon** lié à la défaillance de leur entourage ou à un état dépressif, et que **leur besoin prioritaire est l'accompagnement et l'attention.**

D'ailleurs, selon le **sondage IFOP Les Français et la fin de vie**, réalisé en mars 2021, parmi leurs **deux priorités concernant leur propre fin de vie**, un peu plus d'un Français sur deux (**55%**) cite une réponse en lien avec **l'accompagnement**, dont **38%** le fait d'être **accompagné par des proches**.

Dans la pratique, bien souvent, ce n'est pas la douleur physique, mais le **désespoir existentiel**, qui conduit à **l'euthanasie**.

En France, selon une étude de 2012, sur 476 **demandes d'accélération de la mort exprimées** par des patients, les motifs principaux (>40%) sont : la **culpabilité** d'être un **fardeau pour sa famille** (51,3%), la peur de **donner une image intolérable de soi-même** (49,8%), une **vie inutile** (42,6%) et la **peur d'une souffrance insoutenable** (41,2%).

Pour Alliance VITA, cette solidarité doit rester au cœur de notre modèle social. La fraternité appelle à **accompagner : soulager et prendre soin**. Toute **administration de la mort** vient à rebours de cette fraternité en cautionnant l'idée que certaines vies sont **sans valeur**.

Ce que nous proposons

Alliance VITA appelle à 

- > **Réaffirmer le refus de l'euthanasie et du suicide assisté,** comme celui de l'acharnement thérapeutique.
- > **Développer effectivement les soins palliatifs sur tout le territoire** en votant une loi de programmation à la hauteur des enjeux.
- > **Garantir un accès réel à la prise en charge de la douleur,** dans des délais raisonnables.
- > **Renforcer la politique de prévention du suicide** sans exclure les citoyens les plus vulnérables, dépendants ou âgés.
- > **Adapter la société aux défis du vieillissement** en adoptant d'ici la fin de l'année une loi de programmation financière du grand âge dotée de moyens suffisants pour pouvoir accompagner dignement nos aînés et prendre soin d'eux.
- > **Développer les actions de solidarité intergénérationnelle** pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et soutenir davantage les aidants familiaux.

Questions / Réponses

Pourquoi lancez-vous cette campagne aujourd'hui ?

→ Parce que la proposition de loi entre dans une phase décisive avec une nouvelle lecture à l'Assemblée nationale à partir du 22 juin et une perspective de vote définitif avant l'été.

Pourquoi avoir choisi le slogan « Nos mourants ne sont pas des encombrants » ?

→ Parce que nous souhaitons alerter sur le regard porté sur les personnes gravement malades, dépendantes ou en fin de vie et rappeler qu'aucune personne ne doit se sentir « de trop ».

Ce slogan n'est-il pas excessif ?

→ Nous assumons un slogan fort parce que les enjeux sont considérables. De nombreuses personnes vulnérables expriment déjà la peur de devenir un poids pour leurs proches ou pour la société.

Pourquoi vous opposez-vous à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté ?

→ Parce que la réponse à la souffrance doit être le soulagement, le soin, l'accompagnement et la solidarité plutôt que l'organisation de la mort provoquée.

N'est-ce pas une question de liberté individuelle ?

→ La liberté s'exerce toujours dans un contexte et des conditions donnés. Quelles sont les conditions de vie des personnes susceptibles de demander l'euthanasie, à savoir les personnes malades, âgées, handicapées ? D'un prétendu « droit à mourir » on glisse très vite au devoir de s'autoexclure. Dans le rapport publié par l'autorité de santé publique de l'Oregon en 2021, 54% des personnes ayant requis une assistance au suicide l'ont fait parce qu'elles se considéraient comme « un fardeau », proportion qui a doublé en dix ans. Comment exercer sa liberté quand on n'est déjà plus libre à cause de la souffrance ou de l'angoisse ? C'est risqué de légaliser le suicide assisté et l'euthanasie alors que le système de santé est en crise.

Que répondez-vous aux personnes confrontées à des souffrances insupportables ?



Nous plaidons pour un accès effectif aux soins palliatifs, au traitement de la douleur, à l'accompagnement psychologique et au soutien des proches.

Il faut bien distinguer le droit à mourir et l'écoute de la volonté de mourir. Les demandes d'euthanasie sont extrêmement faibles en France. Dans les centres de soins palliatifs, il y a entre 0,7 et 3% de demandes d'euthanasie. Parmi ces demandes d'euthanasie, seules 0,3% persistent*.

Il faut écouter les personnes qui expriment leurs peurs ou leur solitude. Cette écoute crée du lien qui est le plus souvent ce qu'elles recherchent.

Légaliser l'euthanasie pourrait au contraire avoir pour conséquence de freiner la recherche et les progrès pour découvrir de nouvelles voies thérapeutiques.

L'euthanasie n'élimine pas la souffrance, elle élimine le patient.

*Source : 2014, Guirimand F, Dubois E, Laporte L, Richard J-F, Leboul D. : "Death wishes and explicit requests for euthanasia in a palliative care hospital: an analysis of patients files", November 2014, BMC Palliative Care 13(1):53
<https://bmcpalliatcare.biomedcentral.com/articles/10.1186/1472-684X-13-53>

Les soins palliatifs sont-ils aujourd'hui suffisants ?



Non. L'accès aux soins palliatifs demeure très inégal malgré les engagements existants. La loi sur la fin de vie pourrait s'appliquer dès fin 2026, tandis que la stratégie décennale des soins d'accompagnement s'étalerait sur dix ans, faisant craindre que l'euthanasie et le suicide assisté s'imposent par défaut. Seule une loi de programmation pluriannuelle permettrait de garantir les moyens nécessaires. Or l'ordre des débats parlementaires révèle la faible priorité accordée aux soins palliatifs, servant en réalité de caution à la mise en place de la mort sur ordonnance.

La sédation profonde et continue jusqu'au décès n'est-elle pas une forme d'euthanasie ?



Aujourd'hui la loi française permet de soulager au risque de provoquer la mort. Exceptionnelle et encadrée, la sédation profonde et continue jusqu'au décès prévue par la loi Claeys Leonetti de 2016, ne peut être confondue avec l'euthanasie.

D'abord parce que l'intention des soignants n'est pas d'administrer la mort /de tuer, mais bien de soulager une souffrance réfractaire aux traitements.

Ensuite parce que les produits utilisés ne sont pas les mêmes : pour une sédation on utilise un médicament sédatif altérant profondément la conscience alors que pour l'euthanasie on utilise un produit létal.

Que proposez-vous concrètement ?

- Le développement des soins palliatifs, un meilleur accompagnement des personnes malades et le développement d'actions de solidarité intergénérationnelle pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et soutenir davantage les aidants familiaux.

Pourquoi organiser des happenings dans toute la France ?

- Parce que cette question concerne l'ensemble de la société et que nous souhaitons permettre à des citoyens de tous horizons d'exprimer leur attachement à une société qui accompagne les plus fragiles.

Que représentera la scénographie du 22 juin ?

- La scénographie illustrera symboliquement le message de la campagne et invitera à réfléchir à la place accordée aux personnes vulnérables dans notre société.

Quel est votre objectif ?

- Sensibiliser l'opinion publique et encourager les citoyens à interpeller leurs députés pendant les débats.



Alliance VITA

Depuis **plus de 30 ans**, Alliance VITA défend la dignité et la vie humaine. Forte de son réseau de plus de **1 000 volontaires engagés**, l'association est présente dans **toute la France**. **À l'écoute** des personnes confrontées aux épreuves de la vie, **par des formations** sur les enjeux bioéthiques et la **mobilisation** de son réseau, **Alliance VITA agit pour que la protection des personnes les plus fragiles soit au cœur des choix de la société.**

Écouter



Au service des personnes confrontées à des situations difficiles autour de la grossesse et de la maternité : grossesse imprévue, difficile, annonce de handicap, fausse couche, IVG, IMG, deuil périnatal, mal-être post IVG, infertilité...

sosbebe.org



Dédié aux personnes confrontées à la fin de vie, les proches de patients et les aidants, aux personnes qui vivent un deuil ou sont concernées par le suicide.

sosfindevie.org



Pour les soignants confrontés à des difficultés dans l'exercice de leur profession : épuisement, culpabilité ou questionnements éthiques.

thadeo.org

Former

Les équipes d'Alliance VITA animent de nombreuses formations pour **éclairer et informer le public** : **l'Université de la vie**, mais aussi des **conférences**, ainsi que des **décryptages** de l'actualité bioéthique, disponibles sur alliancevita.org. Pour les **jeunes**, des interventions sur mesure et des Campus VITA sont organisés en privilégiant le dialogue et l'information.

Mobiliser

Mobilisés sur le terrain, les membres d'Alliance VITA **participent aux débats bioéthiques** par des actions d'information et de dialogue avec le grand public. Ils rencontrent régulièrement des **acteurs locaux**, des **médias** et des **élus**.

Accréditée avec un statut spécial auprès du Conseil économique et social de l'ONU, Alliance VITA intervient auprès des instances internationales et européennes.

**CONTACT
PRESSE**

Claire-Anne Brulé
contactpresse@alliancevita.org
www.alliancevita.org

ALLIANCE
(VITA)

alliancevita.org